



**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES  
COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2024**

**Membres en exercice : 42**  
**Présents : 31**  
**Votants : 37**  
**Date convocation : 1<sup>er</sup> février 2024**  
**Date d'affichage : 1<sup>er</sup> février 2024**

**L'an deux mille vingt-quatre, le sept février,  
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué  
à 20h00, s'est réuni à Baillet-en-France,  
en séance publique, sous la présidence de Patrice Robin.**

**Etaient présents** : (31) Patrice ROBIN, Claude KRIEGUER, Annick DESBOURGET, Christiane AKNOUCHE, Richard GRIGNASCHI, Jean-Noël DUCLOS, Jean-Marie BONTEMPS, Delphine DRAPEAU, Sylvain SARAGOSA, Corinne TANGE, Jacques GAUBOUR, Gilbert MAUGAN, Patrick FAUVIN, Michel MANSOUX, Nathalie DELISLE-TESSIER, Nicolas ABITANTE, Jean-Christophe MAZURIER, Sylvaine PRACHE, Chantal ROMAND, Silvio BIELLO, Gilles WECKMANN, Thierry PICHERY, Nathalie BENYAHIA, Jacques FÉRON, Jacques ALATI, Olivier DUPONT, Valérie LECOMTE, Hugues BRISSAUD, Pascal MARTIN, Laurence BERNHARDT, Cyril DIARRA, Conseillers Communautaires formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés ayant donné pouvoir** : (6) Paule LAMOTTE donne pouvoir à Claude KRIEGUER, Michel ZEPPENFELD donne pouvoir à Nathalie DELISLE-TESSIER, Sylvie LOMBARDI donne pouvoir à Michel MANSOUX, Éric RICHARD donne pouvoir à Sylvain SARAGOSA, Laurence CARTIER-BOISTARD donne pouvoir à Silvio BIELLO, Sarah BÉHAGUE donne pouvoir à Olivier DUPONT

**Absents** : (5) Jacques RENAUD, Christophe VIGIER, Emmanuel DE NOAILLES, Jacqueline HOLLINGER, Fabrice DUFOUR.

**Secrétaire de séance** : Sylvain SARAGOSA

N°2024/004

**AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER TOUS LES ACTES  
NÉCESSAIRES À LA VENTE DU LOT 8 DU PARC D'ACTIVITÉS DE L'ORME,  
À VIARMES, AVEC LA SCI ISIS**

*Vu* le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10,

*Vu* les statuts de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France, modifiés par délibération n°116-2021 du 24 novembre 2021 et entérinés par l'arrêté préfectoral n°A 22-085 du 26 avril 2022, et notamment le Titre 3-article 9-I-2.1 portant sur la compétence obligatoire « les actions de développement économique » et notamment « la création, l'aménagement, l'entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques »,

*Vu* la délibération n°2023/093 du 4 octobre 2023, en vue de la signature de la promesse de vente et tout autre document nécessaire à la commercialisation du lot 8 du parc d'activités de l'Orme, avec l'entreprise Ledex,

*Vu* l'avis favorable de la commission développement économique en date du 25 janvier 2024,

*Vu* l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 29 janvier 2024,

***Considérant*** qu'une première délibération avait été votée le 27 mars 2019, autorisant le Président de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France à signer une promesse de vente et tout acte nécessaire à la commercialisation du lot 8 du parc d'activités de l'Orme avec la société Deleschaux et froid. Que cette vente n'a pu finalement aboutir.

***Considérant*** qu'une seconde délibération avait été votée le 27 janvier 2021, autorisant le Président de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France à signer une promesse de vente et tout acte nécessaire à la commercialisation du lot 8 du parc d'activités de l'Orme avec l'entreprise ABREU. Que cette vente n'a pu finalement aboutir.

***Considérant*** qu'une troisième délibération avait été votée le 4 octobre 2023, autorisant le Président de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France à signer une promesse de vente et tout acte nécessaire à la commercialisation du lot 8 du parc d'activités de l'Orme avec l'entreprise LEDEX. Toutefois, la qualité de l'acquéreur a été modifiée à sa demande, afin de regrouper l'ensemble des membres associés,

REÇU EN PREFECTURE

le 13/02/2024

Application agréée E-legalite.com

**Considérant** que le projet prévoit toujours la construction d'un bâtiment d'environ 1 000 m<sup>2</sup> afin de respecter l'emprise au sol, imposé par le Plan Local d'Urbanisme de Viarmes,  
La proposition portant sur cette parcelle de 2 576 m<sup>2</sup> environ, avec un prix au m<sup>2</sup> de 100 € HT, soit un prix de vente négocié à 257 600 € HT, soit 309 120 € TTC.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**ABROGE** la délibération n°2023/093, prise lors du conseil communautaire du 4 octobre 2023, qui autorisait la signature de tout acte de vente avec l'entreprise LEDEX, sur le lot 8 du parc d'activités de l'Orme,  
**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la promesse de vente avec les dirigeants de la SCI ISIS, ou toute société constituée par elle, ainsi que tout document afférent à cette vente dont l'acte de vente authentique à venir et de réitérer la vente et signer tout document nécessaire à celle-ci au profit d'un crédit bailleur le cas échéant.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Président, Patrice Robin

The image shows a blue circular official seal of the 'Communauté de Communes Carnelle Pays de France'. The seal features a central emblem with a tree and a building, surrounded by the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CARNELLE PAYS DE FRANCE' and '93200 VIARMES'. A large, stylized black signature is written over the seal.

REÇU EN PREFECTURE

le 13/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-095-200073013-20240207-DEL IB2024\_0